

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BORDEAUX

9 rue Tastet  
CS 21490

33063 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05.56.99.38.00

Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffes ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 16h00

Bordeaux, le 27/08/2019

REÇU LE 0997-c D

29 AOUT 2019

E19000140/33

Gp. AH  
Gp. J4.

Monsieur le Président  
LA FABRIQUE DE  
BORDEAUX METROPOLE  
A l'attention d'Aurélie Héraud  
60-64 rue Joseph Abria  
33000 BORDEAUX

Dossier n° : E19000140 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant l'opération d'aménagement urbain "Mérignac Marne" sur le territoire de la commune de Mérignac

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Didier VILAIN, Directeur général d'établissement public foncier retraité, demeurant 19 rue Colette Besson, ANDERNOS LES BAINS (33510) en qualité de commissaire enquêteur.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



A red circular stamp of the Tribunal Administratif de Bordeaux is visible, featuring the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX' and 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' around a central emblem. A blue ink signature is written over the stamp.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

27/08/2019

N° E19000140 /33

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 27/08/2019, la lettre par laquelle Madame la Préfète de la Gironde demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant l'opération d'aménagement urbain "Mérignac Marne" sur le territoire de la commune de Mérignac ;*

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Didier VILAIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Madame la Préfète de la Gironde, à Monsieur Didier Vilain et à Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, copie sera transmise à la commune de Mérignac.

Fait à Bordeaux, le 27/08/2019

Le Président,

Pour expédition conforme  
Le Greffier,



Jean-François DESRAMÉ